L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ÉTAT. — NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 15 MAI 1843.

PAR BULLITT, MAGNE & Co
No 81, Rue de Chartres

CONDITIONS DE L'ABEILLE.
ABONNEMENT.
Journal quotidien, une année d'avance $12
Journal de la campagne, trois fois par semaine, une année d'avance, 10

Le mode de l'abonnement pour une année. Aucune souscription sur un journal quotidien, sans avant-abonnement. Le Journal de la campagne, du commencement des abonnements de la part de l'éditeur, à moins qu'il n'en soit donné avis par écrit, une semaine avant l'expiration de l'année.

ANNONCES. Une centaine de lignes de chaque langue, pour un commencement, et continuant jusqu'à ordre contraire. Trois centimes pour chaque ligne ordinaire. Les annonces que doivent être payées comme nouvelles. Les annonces de 10 lignes ou moins.

ABONNEMENS pour plusieurs années. Les annonces pour plusieurs années, ou pour plus les Banques, Compagnies d'Assurance et autres institutions publiques, pour les agences des navires, hôtels et bureaux à vapeur, et les demandes de travail, seront traitées à commencer par l'avance.

Les ordres de journaux et autres ne seront satisfaits à moins qu'ils ne soient accompagnés de leurs prix.

Les annonces de mariages et de décès, les articles pour lesquels l'attention du public a été excitée par des moyens extraordinaires, ou qui ne sont pas de nature à intéresser le public, les passages de bals, spectacles, concerts, &c. &c. seront payés au prix des annonces ordinaires.

Les annonces qui ne seront pas livrées que pour une fois.

Les annonces qui seront insérées jusqu'à ordre contraire, seront payées à raison de 50 cents la ligne ordinaire pour chaque insertion, et les annonces de ventes de plantations et fonds de terre, de maisons, appartements et terrains à louer ou à affermer, seront payées à raison de 50 cents par ligne ordinaire pour chaque insertion.

Les annonces ne seront pas insérées dans le journal, à moins que le prix en ait été préalablement payé, ou que le crédit ait été accordé par écrit par l'éditeur.

Les annonces qui ne seront pas publiées pendant un mois, et dont le prix n'aura pas été réclamé, seront considérées comme ne faisant plus partie de la collection.

Les annonces de nature politique, paieront double.

CABOTAGE.

POUR LES ATTAKAPAS. Le bateau à vapeur KEYSTONE, capitaine J. Hoxie, partira positivement mercredi 17 courant à midi précis du lieu et des passages ci-après, savoir: Nouvelle Iberia, Franklin, Patterson, Pont Vermillion, Vermillion, Carrefour, Tortue, Tigre, Pecan, Bayou Sale, Bayou Chene, Bayou Boeuf, Bayou Cocodrie, Bayou Cocodrie, Bayou Cocodrie